



6-12 FÉVRIER 2026

# ÉLECTIONS À LA COMMISSION D'AVANCEMENT

*Ne vous trompez pas! Choisissez qui fera votre carrière!*



Hicham Melhem - Béatrice Brugère

**VOTEZ UTILE**

**UNITÉ MAGISTRATS** est le seul syndicat confédéré représentatif qui est en mesure de prendre directement part à toutes les négociations avec le ministère de la Fonction publique, Bercy et Matignon.

Grâce à son affiliation au premier syndicat de la fonction publique d'État, **UNITÉ MAGISTRATS** continuera à défendre avec détermination notre statut, nos conditions de travail, nos rémunérations et nos retraites.

Nos actions en ce sens ont été couronnées de succès avec, entre autres, l'obtention des 1000 euros pour tous ! Une première depuis 20 ans !

**VOTEZ POUR LE PLURALISME**

**UNITÉ MAGISTRATS** s'est construit sur une conviction : la force d'un syndicat ne se mesure pas à l'intensité de ses prises de position politique, mais à sa capacité à dialoguer avec tous les ministres. Cette neutralité n'est pas une faiblesse, c'est notre force.

Face aux défis de la justice, face aux critiques qui fragilisent notre institution, le temps est venu de retrouver la légitimité et l'efficacité d'un syndicalisme judiciaire ambitieux au service des magistrats et de la justice. **UNITÉ MAGISTRATS** l'incarne.

Le constat est clair : entre un corporatisme replié sur lui-même et un militantisme qui perd de vue sa mission première, il est indispensable de réaffirmer une éthique syndicale loin des attaques et des mises en cause personnelles. Le pluralisme au sein de la CAV sera la garantie d'une gestion réellement transparente et juste de vos carrières.

**VOTEZ POUR LE RENOUVEAU**

Voter pour **UNITÉ MAGISTRATS**, c'est refuser que notre profession soit systématiquement attaquée parce qu'elle serait perçue comme partisane. C'est choisir une autre forme de syndicalisme qui ne sacrifie jamais l'efficacité et le pragmatisme sur l'autel des postures.

Nous croyons en un syndicalisme qui défend sans instrumentaliser, qui revendique sans récupérer, qui s'engage sans s'égarer. Un syndicalisme qui place la magistrature au-dessus des clivages, parce que la justice elle-même doit transcender ses divisions pour retrouver la confiance des citoyens.

Pour ne pas être emportés par la vague des critiques qui frappe notre profession, il faut choisir un syndicalisme qui protège sans diviser.

# VOTEZ

# UNITÉ MAGISTRATS

## Pour un syndicalisme d'action et de résultats

### VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS

#### C'EST VOTER POUR UN AUTRE SYNDICALISME

**UNITÉ MAGISTRATS**, présidé par Béatrice BRUGÈRE, Secrétaire générale, défend un syndicalisme libre de toute influence partisane, politique ou idéologique.

Cet ancrage s'inscrit dans la tradition de la Charte d'Amiens de 1906 proclamant « l'indépendance des syndicats à l'égard des partis et des sectes » et réaffirmée lors du dernier congrès de la FGF-FO, le 27 mars 2025. La confédération FO rassemble des syndicats libres, indépendants et préservés de toute influence politique.

Ces principes fondateurs ont guidé Léon JOUHAUX, lorsqu'il créa, en 1948, la Confédération générale du travail Force Ouvrière en réaction aux tentatives de récupération du mouvement syndical. La détermination de Léon JOUHAUX à défendre un syndicalisme apolitique à distance des clivages partisans a été distinguée par l'attribution à ce dernier du Prix Nobel de la paix en 1951. Il a ainsi été le premier militant ouvrier à recevoir ce prix.

**La liberté et l'indépendance** constituent les fondements de notre action, profondément attachée aux principes républicains d'égalité, de fraternité, de liberté et de laïcité.

Nous portons la voix des magistrats auprès des pouvoirs publics et travaillons à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, à améliorer le fonctionnement de la justice et à l'adapter aux défis de notre époque.

À la différence de syndicats aux orientations politiques affirmées, nous revendiquons un syndicalisme judiciaire réformiste, dépolitisé et impartial. Le syndicalisme judiciaire ne peut trouver sa légitimité qu'à la condition d'être indépendant, apolitique et neutre.

UN SYNDICALISME  
DE PROXIMITÉ

plus de **150**

**cours et tribunaux visités  
ces six derniers mois**

Au cours de ces déplacements, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer, de vous écouter et aussi d'échanger avec **un millier d'entre vous** ! La richesse de ces moments a permis d'alimenter notre réflexion et de proposer aux pouvoirs publics des réformes pragmatiques.

#### NOS VICTOIRES

L'organisation des États généraux de la Justice

Depuis 2017, **UNITÉ MAGISTRATS** avait plaidé avec détermination pour leur mise en place. Leur organisation par l'exécutif a marqué, pour notre syndicat, une double reconnaissance : celle de la légitimité de notre démarche et de la pertinence du format proposé, essentiel à une évaluation objective de l'institution judiciaire.

#### L'égalité professionnelle

**UNITÉ MAGISTRATS** a veillé à ce que les conditions d'égalité de traitement en termes de rémunération et d'avancement soient détaillés dans le nouvel accord de juin 2024 en y annexant des indicateurs de suivi permettant de mesurer les résultats atteints.

#### Les 1000 euros pour tous

À l'été 2022, **UNITÉ MAGISTRATS**, seul syndicat à n'avoir jamais pratiqué la politique de la chaise vide avec le ministre de la justice, a vu sa demande d'augmentation de rémunération accordée par celui-ci. Beaucoup l'ont demandé, nous seul l'avons obtenu.

#### La réforme des grilles indiciaires

Les décrets signés le 31 octobre 2025 actent l'alignement des grilles indiciaires des magistrats judiciaires sur celles des magistrats administratifs, une revendication historique portée par **UNITÉ MAGISTRATS**. Une avancée importante qui reste cependant à améliorer.

# VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS

Pour une nouvelle CAV  
indépendante et impartiale

**UNITÉ MAGISTRATS** a obtenu, contre les autres syndicats, la suppression des grands électeurs et du système à deux degrés, permettant enfin aux magistrats de désigner directement leurs représentants à partir d'une liste nationale par un vote électronique.

Gain de la réforme : 300.000 euros économisés !

Cette réforme du mode de scrutin constitue une grande avancée, même si elle ne permet pas encore une véritable égalité comme nous le réclamons, dans la représentation de notre corps, selon le principe:

*« un magistrat = une voix »*

## Comment est élue la CAV ?

La nouvelle commission d'avancement est composée de treize membres élus pour quatre ans :

- le directeur des services judiciaires ou son représentant, membre de droit,

- **six représentants des magistrats du siège et du parquet de tous grades, élus au scrutin proportionnel de liste,**

- six membres de la hiérarchie judiciaire, élus chacun par leurs pairs au scrutin uninominal à un tour :

- un premier président et un procureur général,
- un président et un procureur de la République,
- un magistrat du siège et un magistrat du parquet du troisième grade de la Cour de cassation.

**Les listes des candidats sont établies au plan national et le vote est électronique.**

Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant est élu selon les mêmes modalités.

## À quoi sert la CAV ?

Deux formations composent la CAV :

### • Une formation ordinaire

Présidée par le magistrat du siège du 3ème grade de la Cour de cassation, son rôle est :

- d'établir les tableaux d'avancement au deuxième et au troisième grades,
- de statuer sur les contestations formées par les magistrats contre leurs évaluations.

### • Une formation consultative

Présidée par le Garde des sceaux, ou son représentant, sa consultation est obligatoire pour les textes relatifs :

- aux règles statutaires,
- aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- au régime indemnitaire,
- à la formation professionnelle.

Cette formation peut-être également consultée de manière facultative pour toute question relative au statut des magistrats.

## Comment fonctionne la CAV ?

La CAV rend des délibérations, qui ne sont valables qu'à condition de réunir un quorum de 7 membres.

Toutes les décisions et avis sont pris à la majorité des voix quelle que soit la formation (ordinaire ou consultative).

## VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS

### NOS OFFRES

**Une assistance et un soutien déterminés** : Des conseils juridiques et un accompagnement personnalisé en matière de défense pénale. **UNITÉ MAGISTRATS** est à vos côtés lors des procédures prédisciplinaires et disciplinaires.

**Mobilité et promotion** : Vos demandes sont portées et défendues lors des réunions de pré transparence avec la DSJ.

**Qualité de vie et organisation du travail** : **UNITÉ MAGISTRATS** s'engage et agit, à vos côtés, dans le domaine des risques psychosociaux, grâce à notre référente dédiée.

**Les clés de lecture de votre évaluation** : Une analyse approfondie de votre évaluation en retour ainsi que des conseils pour vos annexes et/ou observations.

**Comprendre votre fiche de paie** : Explications et points de vigilance sur les éléments de votre rémunération.

**Partir et revenir** : Suivi et assistance en cas de détachement ou de mise à disposition.

**Préparer son avenir** : Accès privilégié à une retraite complémentaire facultative grâce à notre convention passée avec **PREFON RETRAITE**.

### UNE OFFRE D'ASSURANCE UNIQUE

Pour garantir l'exercice indépendant de nos missions, assurer notre sécurité et préserver notre réputation, nous avons négocié pour vous une assurance inégalée, avec une couverture optimale.

**L'avantage décisif ?** Protection immédiate, sans attendre la protection fonctionnelle.

✓ **E-réputation** : intervention immédiate d'une prestation d'« e-réputation web nettoyage » en cas de propos dénigrants vous visant sur internet ou les réseaux sociaux.

✓ **Assistance d'un avocat à tous les stades du pré-disciplinaire et du disciplinaire** (avertissement, enquête administrative, comparution devant la commission d'admission des requêtes, poursuites devant le CSM).

✓ **Soutien psychologique** : prise en charge des frais d'un psychologue de votre choix si vous êtes confronté à l'un des risques couverts.

✓ **Frais d'avocat** pris en charge en cas d'infractions commises à votre encontre dans le cadre ou du fait de vos fonctions (violences, menaces, injures publiques, diffamation, harcèlement moral, atteintes aux biens) et en cas de poursuites pour faits involontaires de nature pénale.

## VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS

### VOTEZ POUR UNE REFONDATION DE LA JUSTICE

#### NOS AXES DE PROPOSITIONS DE RÉFORME DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE

• Un renforcement du statut des magistrats du parquet : Pour répondre à l'exigence démocratique légitimement réclamée par nos concitoyens, de nouvelles garanties devront être reconnues aux magistrats du parquet en termes :

- d'inamovibilité qui devra être alignée sur celle des magistrats du siège,
- d'indépendance par la suppression du lien hiérarchique avec le Garde des sceaux.

• La création d'un médiateur interne au ministère de la justice.

• Une réforme du CSM :

Il n'est plus acceptable que l'institution chargée de la nomination des magistrats se perpétue dans ses modalités actuelles. **UNITÉ MAGISTRATS** appelle à la création d'un « Conseil Supérieur de la Justice » s'inspirant du modèle belge, démocratiquement élu et totalement indépendant du pouvoir en place, constitué par la fusion du CSM et de la CAV.

## VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS

### VOTEZ POUR UN SYNDICAT AUDACIEUX

#### UNE ÉLECTION IMPORTANTE ET UN MOMENT ESSENTIEL DE DÉMOCRATIE

Ce **scrutin revêt une importance majeure** et constitue un moment décisif ne revenant que tous les quatre ans ! Soyons mobilisés et présents !

Les pouvoirs de cette nouvelle CAV se trouvent renforcés, car elle devra assurer la mise en œuvre de la réforme des grades, notamment en établissant les tableaux d'avancement aux deuxième et troisième grades.

Bâtissons cette commission d'avancement rénovée à l'image des valeurs portées par notre syndicat : apolitisme, réformisme, impartialité, indépendance et solidarité.

Pour ces raisons, **UNITÉ MAGISTRATS** souhaite introduire au sein de la future CAV, pluralisme et impartialité et mettre ainsi fin au monopole de syndicats dont les convergences de vue sont réelles à la lumière de certaines de leurs communications communes. **Le pluralisme et l'éthique sont des moyens efficaces pour sortir de la connivence !**

Ces valeurs portées avec force par **UNITÉ MAGISTRATS** sont celles que chacun d'entre nous est en droit d'attendre de ses représentants syndicaux.

**Du 6 au 12 février 2026, mobilisons-nous pour la liste nationale UNITÉ MAGISTRATS !**

